Tracteurs agricoles ou forestiers à roues: vitesse maximale

1996/0129(COD) - 07/04/1997 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission se rallie à la position commune dans la mesure où celle-ci va dans le sens de la proposition initiale et qu'elle tient compte des modifications souhaitées par le Parlement européen et acceptées par la Commission.